

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse



Négociation de la convention collective avec l'Orchestre symphonique de Québec

Entente de principe entre les musicien(ne)s et l'Orchestre symphonique de Québec

Québec, 18 janvier 2023 – Les musicien(ne)s de l'Orchestre symphonique de Québec ont adopté avec une majorité claire une entente de principe avec l'Orchestre, la semaine dernière. Ce processus de négociation représentait un point tournant pour la pérennité et l'avenir de l'Orchestre. En effet, les musicien(ne)s faisaient face à un quasi-gel salarial depuis leur dernière convention collective signée en 2015 et souhaitaient obtenir un rattrapage salarial afin qu'ils et elles puissent gagner honorablement leur vie. Considérant que l'inflation à elle seule s'élevait à 6,1% pour 2022 seulement, il est clair que les salaires de 2015 ne suffisaient plus pour que les musicien(ne)s puissent vivre convenablement. Cette nouvelle convention collective permet aux musicien(ne)s d'atteindre les principaux objectifs qu'ils s'étaient fixés dans le cadre de cette négociation. L'entente sera rétroactive à partir de 2020 et se poursuivra jusqu'en 2024.

« Nous sommes satisfaits de l'entente de principe qui est survenue la semaine dernière. Pour nous, c'est définitivement un pas dans la bonne direction. Cette nouvelle convention collective nous permettra finalement de rejoindre les conditions salariales qu'ont nos collègues œuvrant pour d'autres organisations comparables à Québec. L'Orchestre symphonique de Québec a compris toute l'importance d'améliorer la rétention des musicien(ne)s afin d'assurer la pérennité de cette dernière au cours des prochaines années. »

– Mélanie Forget, présidente de l'Association des musiciens et musiciennes de l'Orchestre symphonique de Québec (AMMOSQ)

« C'est au cœur de notre mission d'accompagner les musicien(ne)s afin qu'ils et elles puissent bénéficier de conditions de travail respectables et à l'image du temps, de l'effort et du travail qu'ils mettent chaque jour dans leur passion, qui est aussi leur métier. Nous sommes fiers d'avoir pu appuyer les musicien(ne)s de l'Orchestre symphonique de Québec tout au long de cette période de négociations pour aboutir à une entente qui améliorera leurs conditions de travail »

– Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

Un nouveau chef d'orchestre accueilli avec enthousiasme

Les musicien(ne)s sont impatient(e)s de jouer à nouveau sous la direction du tout nouveau chef de l'Orchestre symphonique de Québec, M. Clemens Schuldt, ce soir. Ce musicien de grande expérience est accueilli comme un vent de fraîcheur par les musicien(ne)s. Rappelons que le poste de chef d'orchestre était vacant depuis la fin de la saison 2020-2021.

À propos de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Pour y parvenir, elle négocie des ententes collectives et met à la disposition de ses membres un contrat type d'engagement. Notamment, la GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché.

Pour tout renseignement

Laurence Gagnon

TACT

Cellulaire : 418-690-9716

lgagnon@tactconseil.ca

Source

Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), section locale 406 de la Fédération canadienne des musiciens